

A quoi dois-je être attentif avant de déménager ?

Notre réponse

Pensez à **télécharger et à imprimer** en quatre exemplaires le « **document de reprise des énergies** ». Le jour de votre déménagement, vous devrez y indiquer :

- dans deux exemplaires, vos index de sortie dans votre ancien logement,
- dans les deux autres exemplaires, vos index d'entrée dans votre nouveau logement.

Une fois complété, vous conserverez un exemplaire de chaque. Les exemplaires restants seront remis au propriétaire ou au nouvel/ancien occupant.

Pour plus d'informations sur le document de reprise des énergies, voyez notre fiche « Qu'est-ce que le document de reprise des énergies ? ».

Regardez également dans votre contrat d'énergie. Votre fournisseur doit y indiquer la procédure à suivre en cas de déménagement.

Vos factures mentionnent également le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse e-mail de votre fournisseur via lesquels vous pouvez le contacter pour obtenir des informations sur la procédure à suivre en cas de déménagement.

Pensez à **toujours conserver une trace écrite de vos démarches auprès de votre fournisseur** pour l'avertir de votre déménagement. Ces écrits pourront vous être très utiles en cas de problème avec votre fournisseur.

Conseil ! Si vous avertissez votre fournisseur par téléphone de votre déménagement, confirmez ensuite votre conversation téléphonique dans un e-mail ou dans une lettre envoyée par recommandé avec accusé de réception. Conservez une copie de cet e-mail/lettre recommandée.

Références légales

- Articles 4 §1 n° et 7 §1 16° de l'arrêté du Gouvernement du 30 mars 2006 wallon relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Articles 4 §1 m° et 7 §1 14° de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz
- Nouvel Accord – le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz (2018)

Documents type

Formulaire: Demande de reprise des énergies - CWAPE

Date de mise à jour: Vendredi 04/01/19